

Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Esch-sur-Sûre porte à la connaissance du public qu'en sa séance du 26 mai 2023 le conseil communal a approuvé le projet de morcellement suivant:

projet de morcellement des parcelles sises à Eschdorf, rue Klatzber 21, inscrites au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section HD d'Eschdorf, sous les numéros 735/4400, lieu-dit « A Klatzber », place (occupée), contenant 7 ares 30 centiares, et 735/4454, lieu-dit « In Klatzber », place, contenant 8 ares 37 centiares, en deux lots distincts en vue de leur construction, présenté par le bureau d'études Rausch & Associés, ingénieurs-conseils sàrl pour le compte des époux Mertens-Reifenberg.

La délibération afférente et le plan de morcellement peuvent être consultés par le public au secrétariat communal à Eschdorf, an der Gaass 1, pendant les heures de bureau.

Eschdorf, le 31 mai 2023

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la Secrétaire f.f., le Bourgmestre,



The image shows two blue ink signatures. The first signature is on the left, and the second is on the right. Between them is a circular official stamp of the Administration communale Esch-sur-Sûre, featuring a coat of arms and the text 'Administration communale Esch-sur-Sûre'.

Date d'affichage: 2 juin 2023